

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 17 juin 2021

Covid-19 : nouvelles règles pour les liaisons aériennes et maritimes

Les liaisons aériennes et maritimes internationales reprennent à compter du lundi 28 juin 2021. Les modalités de déplacements sont les suivantes :

- Pour les pays « verts », un test PCR négatif de moins de 72 h ou un test antigénique négatif de moins de 48 h est exigé pour tous les passagers. Un engagement d'isolement de 7 jours est également demandé aux personnes non vaccinées.
- Pour les pays « oranges », un test PCR négatif de moins de 72 h ou un test antigénique négatif de moins de 48 h est exigé pour tous les passagers. De plus, un motif impérieux, dûment justifié suivant une liste préétablie, et un engagement d'isolement de 7 jours sont également demandés aux personnes non vaccinées.
- Pour les pays « rouges » à forte circulation du virus, les déplacements restent interdits.

Liste nationale des pays verts, oranges et rouges		
Pays verts	Pays oranges	Pays rouges
espace européen Australie Canada Corée du Sud États-Unis Israël Japon Liban	tous les pays hors pays verts et rouges	Afghanistan Afrique du Sud Argentine Bahreïn Bangladesh Bolivie Brésil Chili,

Nouvelle-Zélande Singapour		Colombie, Costa Rica Inde Népal Pakistan Sri-Lanka Suriname, Uruguay
-------------------------------	--	-------------------------------------------------------------------------------------------

Les modalités de déplacement avec la France hexagonale, les Antilles françaises et la Guyane restent inchangées depuis les annonces du 9 juin 2021. Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de la préfecture www.martinique.gouv.fr: